

## **Présentation de l'enseignement de spécialité : « Humanités, littérature et philosophie »**

### **Présentation de l'enseignement :**

L'enseignement de spécialité « **Humanités, littérature et philosophie** », proposé dans la nouvelle mouture du cursus scolaire mis en place au lycée en 2019, réunit deux disciplines souvent considérées comme proches en un seul bloc, à savoir : la littérature et la philosophie. Le mot « humanité » se réfère ici à la culture romaine antique, où l'*« humanitas »* désigne à la fois certains caractères moraux positifs propres à l'être humain, comme la sociabilité, la bienveillance ou la générosité, et un programme d'enseignement basé sur l'étude des œuvres littéraires considérées comme faisant partie des « classiques ».

Cet enseignement de spécialité vise à apporter aux élèves qui le choisissent **une solide formation générale dans les domaines de la littérature, de la philosophie et des sciences humaines et sociales**. Il consiste à faire réfléchir les élèves sur des questions de culture générale et de

société, en s'appuyant sur des grandes œuvres littéraires, artistiques et philosophiques du passé et du présent. Il vise à développer des compétences dans les domaines de la lecture, de l'interprétation des textes, de l'expression écrite et orale, de l'analyse de problèmes et de l'élaboration d'une réflexion structurée et argumentée. Il s'adresse par conséquent à des élèves qui sont désireux **d'acquérir une culture humaniste et de pouvoir réfléchir aux questions contemporaines dans une perspective élargie et approfondie**.

Cet enseignement représente ainsi un apport enrichissant et un bagage utile pour des cursus universitaires ou des classes préparatoires et post-baccalauréat dans les domaines des lettres, des arts, de la philosophie, du droit, des sciences humaines et sociales, mais aussi du journalisme ou bien des carrières dans la fonction publique et la politique par exemple.

L'enseignement de la spécialité « HLP » est proposé en classe de Première puis en Terminale, pour les élèves ayant confirmé et conservé ce choix en fin de Première (les élèves ne conservent en effet en Terminale

que deux des trois spécialités suivies en Première), à raison de 4 heures hebdomadaires en Première (2 heures de philosophie et 2 heures de lettres) et 6 heures hebdomadaires en Terminale (3 heures de philosophie et 3 heures de lettres).

### **Le programme**

Le programme est divisé en 2 fois 2 semestres, correspondant à 4 grandes unités d'enseignement, à savoir en Première :

1) **La parole, ses pouvoirs, ses fonctions et ses usages** ;

2) **Les représentations du monde et la pluralité des cultures** ;

et en Terminale :

3) **La recherche de soi, les expressions de la sensibilité, les métamorphoses du moi** ;

4) **L'humanité en question, histoire et violence, les limites de l'humain**.

En Terminale, l'approche de ces deux dernières questions s'effectue respectivement en lien avec une période distincte de l'histoire des idées :

- 1) du romantisme au 20<sup>ème</sup> siècle ;**
- 2) la période contemporaine des 20<sup>ème</sup> – 21<sup>ème</sup> siècles.**

Elle se base sur l'étude d'extraits d'œuvres littéraires, artistiques et philosophiques, choisies parmi celles qui sont jugées les plus significatives.

#### **Modalités des épreuves**

Concernant les modalités des épreuves, celles-ci varient selon que l'élève aura conservé ou non cette spécialité en Terminale. **Si l'élève ne conserve pas la spécialité en Terminale, l'épreuve d'HLP sera alors passée lors de la deuxième session des évaluations communes en fin de classe de Première** – et elle comptera pour le baccalauréat à hauteur d'un coefficient 5. Cette épreuve durera 2 heures, le sujet se composant de deux questions portant sur un texte et notées 10 points chacune (pour un total de 20 points) : une question d'interprétation (dite « littéraire ») et une question de réflexion (dite « philosophique »). **Si l'élève conserve la spécialité en Terminale, l'épreuve d'HLP sera alors passée lors des épreuves finales**

**du baccalauréat, en fin de deuxième semestre, et elle sera affectée d'un coefficient 16.** Elle durera alors 4 heures, le sujet se composant de deux parties chacune notée sur 10 points : une **question d'interprétation** et un « **essai** » (question de réflexion traitée sous la forme d'une « mini-dissertation »).

La **question d'interprétation** requiert l'élucidation du sens du texte, la précision de la lecture, l'attention à la langue et l'explicitation des principales notions. La **question de réflexion** (appelée « **essai** » dans l'épreuve de Terminale), quant à elle, exige l'organisation d'une réponse structurée à la question ainsi qu'une mobilisation des savoirs acquis pendant l'année. L'essai de l'épreuve de Terminale requiert un plus long développement que la réponse à la question de réflexion en Première. Toutes les compétences développées dans la spécialité HLP rejoignent en outre les exigences qui sont celles des épreuves de français, en Première, et de la philosophie, en Terminale (deux disciplines du tronc commun).

Ajoutons enfin qu'il existe, en outre, une **épreuve orale de contrôle** pour la

spécialité HLP. Cette épreuve, d'une durée de **20 minutes**, consiste à traiter oralement un sujet qui porte soit sur une question de littérature, soit sur une question de philosophie, en rapport avec le programme d'enseignement de la spécialité traitée durant l'année scolaire. Le candidat doit répondre à la question posée pendant 10 minutes, tandis que les 10 minutes suivantes sont consacrées à un entretien avec l'examineur.

En 2019, **18,5% des élèves avaient choisi cette spécialité HLP** selon les statistiques du Ministère de l'Education nationale. Cela constitue plutôt une bonne surprise, en indiquant que la culture générale, à la fois littéraire et philosophique, attire une partie non négligeable des élèves, qui plus est en étant souvent associée avec des spécialités qui ne pouvaient pas être proposées, dans l'ancienne organisation du lycée, aux filières littéraires de Première et Terminale « L », comme par exemple la spécialité « SES » (sciences économiques et sociales).